

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

**DELIBERATION N°2019.00104**

**CONTRAT DE VILLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - PREVENTION EN  
MATIERE DE SANTE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 11

Nombre de voix : 99

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER,  
M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Bernard BONNET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE représenté par Mme  
Patricia CORTEY, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT,  
M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Frédéric DURAND, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick  
FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel  
GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL représentée par M. Pascal  
GARRIDO, M. Roland GOUJON représenté par M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME,  
Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte  
MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc  
PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Christiane RIVIERE,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECUE EN PREFECTURE

Le 15 avril 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190403-D20190010410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190415

M. Daniel TORQUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND,  
Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI

**Pouvoirs :**

Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Daniel JACQUEMET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Hélène THOMAS donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Bernard FAUVEL, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE,  
M. Christian FAYOLLE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN,  
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON,  
M. Lionel SAUGUES

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 03 AVRIL 2019**

### **CONTRAT DE VILLE DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - PREVENTION EN MATIERE DE SANTE**

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juin 2015, le Contrat de Ville 2015-2020 a été adopté. Ce Contrat de Ville est constitué d'un contrat cadre porté par Saint-Etienne Métropole et décliné en conventions d'application communales et thématiques. Il définit une nouvelle géographie prioritaire, et cible ainsi 39 quartiers sur 12 communes, concernant 70 000 habitants. Les quatre priorités repérées sur le territoire pour réduire les écarts entre ces quartiers et le reste du territoire urbain sont :

- renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants ;
- améliorer le cadre de vie des habitants des territoires prioritaires de l'agglomération ;
- développer l'activité économique et favoriser l'emploi ;
- promouvoir les valeurs de la République, la laïcité, et la lutte contre les discriminations.

Le pilier 1 du contrat de ville : « renforcer le développement social du territoire et accompagner l'autonomie de ses habitants », comprend un volet santé qui vise notamment à favoriser les démarches de prévention en direction des publics pour réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour se faire, Saint-Etienne Métropole s'appuie sur des dispositifs comme le Conseil Local en Santé Mentale ou le dispositif Atelier Santé Ville en développant la présence de « médiatrices santé » sur les quartiers. La Métropole assure une mission de coordination des acteurs de la politique de la ville et les professionnels de santé pour impulser, conduire, coordonner des programmes d'actions de santé de proximité.

SIDACTION est une association dont l'objectif est le développement des programmes de recherche, de prévention et d'aide aux malades. Sa mission principale est de collecter des fonds auprès des donateurs français et d'affecter ceux-ci à la recherche biomédicale sur le sida, et à des actions associatives de lutte contre le sida. Ces actions touchent l'ensemble des territoires et visent à sensibiliser le plus grand nombre.

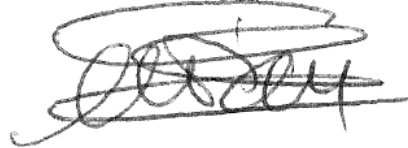
Au titre du Contrat de Ville, Saint-Etienne Métropole propose de soutenir financièrement l'association SIDACTION compte tenu des besoins de prévention auprès de la population métropolitaine et notamment des personnes les plus fragiles.

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve un financement de Saint-Etienne Métropole d'un montant de 10 000 € à l'association SIDACTION ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes relatifs à ce dossier ;**
- **la dépense correspondante est imputée au chapitre 65 du budget politique de la ville de l'exercice 2019.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU